

**Commissions Consultatives Paritaires des catégories A, B et C**  
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**  
**PAR TIRAGES AU SORT**

Aucune liste candidate n'a été déposée pour la représentation du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP). C'est donc par la procédure du tirage au sort que seront désignées les personnes qui siégeront aux CCP durant le mandat 2019 – 2022.

Les listes qui seront utilisées pour ces tirages au sort comprennent tous les électeurs, remplissant les conditions d'éligibilité (article 17 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016).

Tout électeur à la Commission Consultative Paritaire de la catégorie concernée peut y assister.

**LES OPÉRATIONS DE TIRAGE AU SORT AURONT LIEU :**

**Le JEUDI 6 DECEMBRE 2018, à 9h30**

**Au siège du CDG74 – 55 rue du val Vert SEYNOD ANNECY**